

**CONTRAT REGIONAL DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS  
ORIENTATIONS PARTAGEES POUR L'ACTION**

**FORMATION DEVELOPPEMENT ET INNOVATION ECONOMIQUE**

• **PROMOUVOIR L'ACTIVITE ECONOMIQUE POUR RENDRE LE TERRITOIRE ATTRACTIF**

- **Privilégier une approche globale et de qualité**

Compte tenu de l'accroissement démographique et du fort potentiel de développement lié à la proximité des franges franciliennes et à la mise en service de l'A19, le syndicat de Pays s'est engagé dans l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) dans la perspective de mieux maîtriser le développement du territoire (pression foncière, préservation des ressources naturelles et qualité des terres agricoles, étalement urbain, déplacements, accès au logement).

Comme pour l'ensemble des modules traités dans le contrat régional, les projets de cette thématique « économique » devront être en cohérence avec le SCOT en particulier avec :

- **le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** qui prévoit un scénario de croissance pour le territoire basé sur :

- Les dynamiques économiques, démographiques et urbaines récentes et notamment sur la poursuite d'une croissance démographique portée par une demande résidentielle originaire des métropoles voisines ;
- Un développement de l'emploi local qui supposent un renforcement de l'armature du territoire... : un pôle central structurant « l'agglomération pithivérienne », un réseau de pôles urbains dynamiques (Sermaises, Malesherbes, Puiseaux, Beaune, Bellegarde, Chilleurs, Outarville/Bazoches), des zones rurales à protéger.

- **le Document d'Orientations Générales (DOG)**, qui présente un caractère prescriptif et définit un certain nombre d'objectifs entre autres ceux relatifs à l'équipement commercial et artisanal, aux localisations préférentielles des commerces et autres activités.

Concernant les zones d'activités, il sera porté une attention particulière aux projets de requalification souvent peu nombreux sur les territoires ainsi qu'aux projets d'extension plutôt que de création.

**Tout projet de zones doit s'inscrire dans la démarche qualité régionale.** Dans ce cadre, une sensibilisation et un soutien à l'élaboration de Plans de Déplacement d'Entreprises (PDE) pourraient être intégré.

Par ailleurs, la Région et le Pays s'accordent pour favoriser l'émergence d'un projet de territoire permettant d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques sur la zone d'emploi de Pithiviers.

- **Accompagner l'immobilier d'entreprises sur les principaux pôles d'activités**

Le pays et la Région s'accordent pour que se poursuive la réflexion sur l'immobilier d'entreprise afin de permettre le développement d'un véritable parcours résidentiel pour les entreprises (incubateur, pépinière en bail précaire pour les créateurs d'entreprises, hôtel d'entreprises en bail commercial ou précaire pour des entreprises « matures »...) et définir les secteurs les plus opportuns d'implantation.

La Région pourrait ainsi **soutenir tout projet d'immobilier d'entreprise dont l'opportunité aurait été préalablement démontrée** avec une priorité aux projets situés sur les zones offrant des services significatifs pour les entreprises et leurs salariés (Pithiviers et chefs lieux de canton à privilégier)

- **SOUTENIR LE MAINTIEN, LE DEVELOPPEMENT ET LA TRANSMISSION DES ENTREPRISES**

Cette orientation vise notamment à engager une nouvelle ORAC après étude préalable sur un territoire qui compte 331 artisans et 610 commerces traditionnels. La Région pourrait s'engager sur le financement de la première tranche sur la base des priorités identifiées dans les études préalables. Elle pourrait également soutenir certaines opérations collectives.

- **FAVORISER LA QUALITE ET LA VALORISATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES**

Cette orientation vise notamment les domaines de la qualité et de la valorisation des productions agricoles notamment les rosiers.

La Région et le Pays portent une attention particulière au projet « *Revitalrose* » qui s'inscrit dans un projet global de valorisation de la filière horticole locale et qui valorise l'image de la rose, production identitaire du territoire. Ce projet devra faire l'objet d'une étude de faisabilité et d'opportunité et s'inscrire dans la méthodologie régionale sur les micro-filières locales.

- **SOUTENIR LES PROJETS LIES A L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE**

Cette orientation consiste à soutenir des chantiers d'insertion portés par des associations.

## SERVICES A LA POPULATION

- **SOUTENIR LES INITIATIVES SUSCEPTIBLES D'OPTIMISER L'ACCES AUX SOINS SUR LE TERRITOIRE ET DE CONFORTER LE POLE « HOPITAL »**

Le Pays présente une faible infrastructure hospitalière (1,5 lits pour 1000 habitants contre 7,1 en région Centre). En outre, la démographie médicale est considérée comme préoccupante par l'URCAM sur une partie du territoire. Les projets visant à améliorer l'offre de soins notamment les maisons de santé pluridisciplinaires sont à encourager. Plusieurs projets sont envisagés à Beaune la Rolande, Pithiviers et sur le territoire de la communauté de communes du Bellegardois. La Région soutiendra les actions visant à maintenir et développer une offre de soins **assurant un maillage équilibré sur le territoire** en priorisant les cantons de Puiseaux, Bazoches les Gallerandes, Outarville et Chilleurs aux Bois situés en zones déficitaires d'après la MRS Centre.

La Région et le Pays s'accordent pour favoriser l'émergence de véritables projets de santé, fruit d'une réflexion entre l'ensemble des professionnels de santé (URCAM, Union Régionale des Médecins Libéraux, Ordre des Médecins...) pour améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé, organiser les permanences de soins, définir les carences dans les différentes disciplines.

- **DEVELOPPER ET ADAPTER L'OFFRE DE SERVICES A LA PERSONNE ET A LA FAMILLE**

### Personnes âgées

Elles sont environ 6000 et leur nombre va augmenter entraînant des besoins en structures d'accueil d'ores et déjà insuffisantes, en services de santé et de maintien à domicile. Même si la répartition territoriale des services de maintien à domicile s'améliore, le Pays et la Région s'entendent pour renforcer les efforts dans ce domaine.

L'amélioration du niveau d'équipement en structures d'accueil (y compris les personnes souffrant d'un handicap), est une orientation à privilégier également ainsi que les actions de prévention gérontologique.

### Petite enfance, enfance, jeunesse

La part des 0-19 ans représente environ 25% de la population. Elle augmente sous l'effet des mouvements migratoires. La situation du Pays en franges franciliennes crée des situations particulières : besoins de garde liés aux navettes domicile travail sur de longue distance, prise en charge hors temps scolaire... Concernant les jeunes nouvellement arrivés, le Pays souligne leurs difficultés d'intégration sociale.

Des besoins importants s'expriment pour renforcer l'offre en équipements en faveur de l'enfance et de la petite enfance : création de crèches et micro-crèches, de pôles petite enfance, d'un RAM itinérant, de centres de loisirs de garderies périscolaires, maisons de l'enfance et de la jeunesse...ainsi que les actions de prévention enfance/jeunesse.

La Région soutiendra la mise en œuvre d'une véritable **offre de services structurée sur le territoire** avec une attention particulière sur des modes de fonctionnement.

- **DEVELOPPER ET PÉRENNISER LES SERVICES DE PROXIMITÉ**

#### **Derniers commerces**

Comme pour d'autres services à la population, le Pays est particulièrement sous-équipé en commerce de bouche (épicerie, superette, boulangerie...) par rapport à la moyenne régionale (46% de la population équipée contre 66% au niveau régional). Cette desserte faible est compensée par les tournées alimentaires sur 66 communes.

Aussi, dans le prolongement du précédent contrat, la Région pourra soutenir les collectivités qui s'engagent dans le maintien durable du commerce de proximité (locaux destinés à rester propriété de la collectivité).

L'existence de tels commerces est une alternative au déplacement en permettant de maintenir une offre de services de proximité et constitue un enjeu fort dans les communes rurales de ce territoire.

La Région et le Pays s'accordent pour favoriser la création de PMS dans les communes rurales (projets qui pourraient émerger des opérations collectives de l'ORAC). Les projets d'investissements individuels réalisés par les commerçants dans le cadre de la mise en place de Points Multi Services en lien avec la CCI peuvent être financés par la Région, aux conditions prévues à la convention cadre entre la Région Centre et la CCI.

## **HABITAT / RENOVATION URBAINE**

- **FAVORISER LA REALISATION DE PLH PAR LES COMMUNAUTES DE COMMUNES**

Véritable outil de programmation d'une politique du logement sur 6 ans, la Région et le Pays s'entendent pour qu'un soutien soit apporté à la réalisation des PLH des Communautés de Communes en complément des aides de l'Etat. Ces PLH devront être en cohérence avec les orientations qui figureront dans le SCOT du Pays en cours d'élaboration.

- **OFFRIR DES LOGEMENTS DIVERSIFIES**

Le territoire souhaite accroître les possibilités d'accueil pour répondre à une demande exogène soutenue et une demande locale appelée à se développer.

La création de logements pour des publics spécifiques, notamment les jeunes ou les personnes en difficulté (logement d'urgence) constitue une priorité. L'amélioration du niveau d'équipement en structures d'accueil pour les personnes âgées (y compris les personnes souffrant d'un handicap), est une orientation à privilégier. La Région pourra également soutenir la création d'une aire d'accueil des gens du voyage à Malesherbes.

- **PERMETTRE LA REHABILITATION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

La Région et le Pays s'accordent pour qu'un travail s'engage avec les bailleurs sociaux pour identifier les besoins en réhabilitation du parc social en particulier sur le plan énergétique.

Cette réflexion associera les communes de Pithiviers et Malesherbes qui regroupent plus de 60% du parc social du territoire.

Les bailleurs sociaux pourront bénéficier de subventions régionales pour permettre de financer les travaux de réhabilitation de logements sociaux. Les travaux d'amélioration énergétique (isolation) seront prioritaires (module énergie).

- **SOUTENIR LES PROJETS DE RENOVATION URBAINE A PITHIVIERS**

La ville de Pithiviers a engagé un programme de rénovation urbaine (PRU) sur le quartier Saint Aignan. La Région pourra poursuivre sa participation à cette opération dans le cadre du contrat de Pays en complément du contrat ville moyenne. Elle pourra également participer au financement d'opérations de renouvellement

urbain en centre-ville et sur d'autres quartiers d'habitat social s'inscrivant dans une logique de mixité sociale et urbaine.

- **PROMOUVOIR UN HABITAT DE QUALITE ET INCITER A LA REFLEXION SUR L'AMENAGEMENT D'ECOQUARTIERS SUR LE TERRITOIRE DU PAYS**

La demande exogène restant soutenue et la demande locale étant appelée à se développer le Pays souhaite rester attentif au type d'urbanisation ainsi qu'à l'articulation entre la localisation de l'habitat des zones d'emplois, des services et des équipements (cf : SCOT en cours d'élaboration).

Plusieurs communes sont intéressées pour réaliser un écoquartier : Coudray, Boisseaux et Outarville.

La Région et le Pays favoriseront l'émergence d'écoquartiers qui devront par ailleurs privilégier la mixité sociale. Un soutien régional aux investissements qualitatifs suites aux préconisations des études AEU pourra être apporté.

Les actions de sensibilisation au développement durable en matière d'habitat pourront également accompagner ces démarches.

## PERFORMANCE ENERGETIQUE

- **METTRE EN ŒUVRE UN PLAN CLIMAT TERRITORIAL A L'ÉCHELLE DU PAYS**

L'évolution démographique attendue dans ce secteur des franges franciliennes avec ses conséquences en matière d'habitat (étalement urbain), de déplacement... nécessite la mise en place d'un plan climat à l'échelle du Pays. La Région pourra soutenir l'animation et le programme d'actions qui sera mis en place.

Des initiatives ont déjà été engagées sur le territoire notamment la valorisation de la biomasse locale (bois biomasse agricole) dans le cadre d'une opération portée par la société SIDESUP, le développement de l'éolien... il convient désormais de s'inscrire dans une démarche ambitieuse de lutte contre le changement climatique en cohérence avec les principes du SCOT qui seront adoptés.

- **FAVORISER LES INITIATIVES EN FAVEUR DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS LE BATIMENTS**

Sans attendre la finalisation du plan climat, les actions des collectivités et des bailleurs sociaux pour réduire la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment pourront être soutenues. L'exemplarité des bâtiments communautaire sera recherchée. Cet accompagnement s'appuiera sur les principes suivants :

**Réaliser des COE (Conseil d'Orientation Energétique) dans les communes dotées de nombreux bâtiments publics.**

Le C.O.E. permet d'analyser la situation énergétique du patrimoine bâti d'une collectivité afin de repérer les bâtiments les plus énergivores. **Il est proposé de conditionner l'aide régionale aux travaux d'isolation à la réalisation d'un COE pour les communes de plus de 1000 habitants.**

Les COE et les diagnostics énergétiques sont finançables à hauteur de 70% dans le cadre de la Convention ADEME-Région. La Région soutiendra dans le cadre du Contrat de Pays, les travaux d'isolation proposés par les communes et les actions de communication que le Pays jugera utile de mettre en œuvre pour atteindre cet objectif.

Le remplacement des modes de chauffage pourra être pris en compte à titre exceptionnel à condition que le maître d'ouvrage ait réalisé un audit multiénergie.

**Isoler les bâtiments publics et les logements sociaux**

La Région réaffirme son souhait de voir émerger des **projets d'isolation de bâtiments** sur ce territoire comme sur le reste du territoire régional.

Conformément au cadre régional d'intervention des contrats de pays, elle soutiendra au taux de 50% les travaux d'isolation permettant à la fois d'atteindre le niveau de consommation annuelle d'énergie correspondant à minima à la classe D et une progression de classe.

La Région invite également le Pays à **engager une concertation avec les bailleurs** pour définir un programme qui permettrait d'isoler les logements sociaux les plus énergivores sur le territoire. Les bailleurs peuvent engager un COE qui sera financé à hauteur de 70% dans le cadre de la convention Région/Ademe.

Les actions de sensibilisation des habitants et des élus aux questions de réduction de la consommation d'énergie qui seraient mise en place par le Pays pourraient être également soutenues par La Région.

- **FAVORISER L'INSTALLATION DE SOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE**

- **Sensibiliser les particuliers**

- La Région et le Pays s'entendent pour qu'un soutien puisse être apporté aux actions de promotion des énergies renouvelables auprès des particuliers sous réserve d'une bonne articulation des interventions avec l'espace information énergie exerçant sur le secteur.

- **Conforter les initiatives en faveur de la valorisation du bois-énergie**

- L'opération de fabrication de pellets de bois par la SIDESUP constitue une spécificité du territoire qu'il convient de conforter.

- En ce sens, leur usage sur le Pays doit être développé pour assurer le maintien et le développement de cette activité économique atypique.

- Le Pays et la Région s'entendent pour conditionner le financement de tout équipement inscrit dans le contrat à la réalisation d'une étude énergie bois dès lors que le projet comprend le changement du système de chauffage. Ceci afin de faire émerger des projets de chaufferie bois qui pourraient être financés dans le cadre de la convention Région-Ademe (selon les critères fixés dans cette convention).

- La Région pourra également soutenir les initiatives permettant le développement de cette filière en articulation avec les dispositifs régionaux existants (convention Région-Ademe) qui devront être prioritairement mobilisés.

- **AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

- Les diagnostics PLANETE ainsi que les investissements permettant l'amélioration de l'efficacité énergétique des exploitations agricoles préconisés dans le cadre de ces diagnostics (hors photovoltaïque) pourront être soutenus par la Région.

## MOBILITE

- **ORGANISATION DES DÉPLACEMENTS (PAR DES LIAISONS RAPIDES PRATIQUES ET RÉGULIÈRES) ENTRE LE POLE CENTRAL ET LES POLES PÉRIPHÉRIQUES DU TERRITOIRE**

- Les déplacements constituent un enjeu majeur pour ce territoire situé entre Orléans et les portes de l'Île de France et soumis dans les années à venir à l'impact démographique et économique de l'A19 récemment mise en service. Conscient de ces enjeux, avant même la mise en service de l'A 19, le Pays a mené une étude de faisabilité sur la mise en place, sur le territoire, d'un transport à la demande (TAD). Les éléments de cette étude menée sur le territoire ont abouti, à l'initiative du Conseil Général, autorité organisatrice des transports, à mener sur le Pays une expérimentation de transport à la demande. Ce TAD est maintenant généralisé sur tout le territoire du Pays.

- Au regard des projets structurants sur le territoire, le Pays projette de poursuivre la réflexion, avec l'ensemble des partenaires intervenant sur cette thématique de la mobilité (les acteurs du territoire et AOT compétentes), pour :

- anticiper les besoins de déplacements en devenir
  - identifier les faiblesses et les éventuels dysfonctionnements de l'offre de transport (notamment collectif),
  - étudier, avec le conseil général du Loiret, comment améliorer le réseau de transport collectif (fréquence, situation des points d'arrêts, trajets, tarifications, horaire...) voire la création de nouvelles dessertes, d'une nouvelle offre de transport (TAD, rabattement vers les gares...), le développement des modes doux...

Cette thématique de la mobilité sur le territoire est essentielle dans la réflexion actuellement menée par le Pays dans le cadre de l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (cf p.11 du PADD : " ... Une bonne accessibilité aux équipements, services et pôles d'emplois du territoire est indispensable à la construction d'un territoire équilibré et solidaire ..."

La Région est favorable au financement d'études spécifiques en compléments de celles déjà réalisées pour permettre d'affiner les réflexions du Pays sur certains sujets (covoiturage, déplacements doux ...)

- **DÉVELOPPER LES MODES DE CIRCULATION ALTERNATIFS ET LES INITIATIVES FACILITANT LES DÉPLACEMENTS**

Sur l'ensemble du territoire du Pays, l'usage de la voiture particulière pour se rendre sur son lieu de travail est prédominant (71,8%). La Région et le Pays s'entendent pour favoriser la création de pistes cyclables et d'équipements intermodaux (aire de covoiturage, abris vélo, parking relais...).

Concernant les pistes cyclables et les liaisons piétonnes, la Région financera les initiatives qui s'inscrivent dans le cadre d'un projet d'aménagement de déplacement doux global intégrant des liaisons entre principaux pôles générateurs de flux.

**Les abris vélo, covoiturage, parking relais** devront faire l'objet d'un argumentaire précisant la pertinence de leur implantation au regard des pôles générateurs de flux.

L'élaboration **d'un plan de liaisons douces à Pithiviers et dans les pôles complémentaires** du territoire pour faciliter l'accès des différents services à ses habitants constitue une orientation d'action à explorer.

- **POURSUIVRE LES EFFORTS D'AMÉLIORATION DE LA DESSERTE EN TRANSPORT EN COMMUN ET LE TRANSPORT A LA DEMANDE**

L'amélioration de l'offre en transport en commun entre le pôle central (Pithiviers) et les pôles complémentaires ainsi qu'entre les pôles complémentaires est un enjeu majeur pour le territoire.

Cette orientation vise notamment à soutenir les initiatives en faveur du transport à la demande en cohérence et en accord avec les initiatives du Conseil général du Loiret.

- **AMÉLIORER L'INTERMODALITÉ ET FAVORISER LE REPORT MODAL DANS LES GARES DE BOISSEAUX, MALESHERBES ET TOURY**

Les gares situées dans les franges franciliennes constituent des pôles d'échanges et sont générateurs de déplacement vers l'Île de France. Le Pays **pourrait engager une réflexion globale sur le fonctionnement des gares de Malesherbes et Boisseaux pour favoriser** l'intermodalité, les rabattements par modes doux et/ou le transport collectif avec en particulier les dysfonctionnements liés au stationnement le cas échéant, l'accessibilité notamment aux personnes à mobilité réduite (PMR) ....

Le développement des possibilités de rabattement en transport collectif sur la gare de Toury constitue également un thème à travailler, en relation avec la Région, le pays de Beauce, les Conseil généraux et la commune de Toury, qui mène une réflexion sur l'aménagement de sa gare.

- **PERMETTRE L'ACCES A TOUS DES BATIMENTS PUBLICS ET SOUTENIR LES INSTALLATIONS ET DISPOSITIFS FACILITANT L'ACCESSIBILITÉ DES SITES TOURISTIQUES AUX PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE**

Le Pays propose que soit encouragée l'intégration de la dimension mobilité dans l'élaboration des projets des maîtres d'ouvrage.

Depuis la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, les collectivités doivent réaliser un diagnostic accessibilité aux bâtiments recevant du public.

La Région pourra financer à hauteur de 80% la réalisation d'un audit d'accessibilité du patrimoine des communes et des intercommunalités qui identifieront l'ensemble des travaux réglementaires nécessaires à réaliser. Le cas échéant, et sous réserve de la réalisation de l'audit d'accessibilité de bâtiments existants et rendant prioritairement des services à la population, les investissements pourront être accompagnés par la Région.

Les maîtres d'ouvrage sont encouragés à examiner les possibilités de mise en accessibilité des cheminements depuis les arrêts de transport en commun quand ils existent.

## QUALITE DES PAYSAGES

- **RÉALISER DES CHARTES PAYSAGERES A L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES OU DU PAYS**

La Région et le Pays s'accordent pour soutenir l'élaboration de chartes paysagères à l'échelle des communautés de communes et/ou du Pays sous réserve d'identifier la bonne articulation entre ces deux échelles de réalisation. En fonction des projets proposés, certaines actions pourront trouver un financement régional hors (politique sectorielle) ou dans le contrat de Pays (plusieurs modules peuvent être concernés). D'une manière générale, les études devront être réalisées par un homme de l'art : architecte et ou paysagiste DPLG.

- **ACCOMPAGNER LES PROJETS S'INSCRIVANT DANS LES PRINCIPES D'ACTIONS DE LA CHARTE D'ITINÉRAIRE DE L'AUTOROUTE A 19**

La Région cosignataire de la charte d'itinéraire de l'autoroute A19 pourra cofinancer les projets retenus au titre du 1% paysage dans la mesure où ils répondent aux critères de financement régionaux et s'ils ne relèvent pas de la politique cœur de village. Seront prioritairement soutenues, les opérations relevant de **démarches collectives** :

- charte paysagère,
- intégration de bâtiments agricoles,
- étude d'intégration paysagère de certains silos de stockage et travaux suite à l'étude...

Certaines actions pourront relever du module paysage mais également d'autres modules concernées (mobilité, biodiversité, tourisme, aménagements urbains/cadre de vie),

- **INCITER LES MAITRES D'OUVRAGE A MOBILISER UN ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LEURS PROJETS D'AMÉNAGEMENT**

L'incitation des maîtres d'ouvrage à intégrer les notions de paysage et d'insertion dans la conception et la réalisation de leurs projets constitue un objectif du territoire.

Compte tenu des enjeux paysagers, le Pays voire une communauté de communes ou une commune, pourront bénéficier d'un soutien régional à l'ingénierie (paysagiste DPLG) à 80% pour accompagner les projets d'intégration paysagère de bâtiments ou d'espaces publics (inscrits ou non au contrat de pays) et pour une mission allant à minima du conseil préalable jusqu'à la maîtrise d'œuvre.

- **RECONSTITUTION DE HAIES ET PLANTATION D'ARBRES**

Des plantations de haies sont d'ores et déjà envisagées dans les communes bordant l'A19. Cette orientation s'inscrit dans le double enjeu de la biodiversité et du paysage.

L'acquisition de matériels en CUMA pour l'entretien du paysage est une première piste d'action identifiée par le Pays.

- **INITIER UN PLAN VERT SUR LA VILLE DE PITHIVIERS, POLE CENTRAL DU TERRITOIRE**

Pithiviers est, avec les communes de Pithiviers-le-Vieil et Dadonville, identifiée dans le SCoT comme constituant le pôle central structurant et participe à l'image du territoire. La mise en place d'un plan vert visant à requalifier, valoriser et développer l'armature verte des espaces urbains de Pithiviers peut être soutenue.

La Région pourra soutenir d'une part les études à hauteur de 80%, d'autre part les aménagements visant à la qualification des espaces verts de la ville dans le cadre d'une articulation avec la future « trame verte et bleue » du territoire et d'un plan de gestion différenciée des espaces publics à développer.

- **SOUTENIR LES PROJETS INNOVANTS ET SOLIDAIRES**

La création de jardins familiaux présente à la fois un intérêt environnemental mais également social. La Région soutiendra les initiatives dans ce domaine dans le cadre d'un projet paysagé global (appui d'un paysagiste).



- **ÉLABORER UNE STRATÉGIE TERRITORIALE DE PRESERVATION DES SITES NATURELS INTEGRANT LES ESPACES REMARQUABLES ET LES CORRIDORS ECOLOGIQUES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**

De longue date, les élus du Pays se sont engagés dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels :

- à travers des **contractualisations avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie** (contrat rural, contrat global "Essonne amont" et contrat global "Loing"), établies à partir d'états des lieux et de diagnostics du territoire.
- **Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Nappe de Beauce**

Par ailleurs, le patrimoine naturel du Pays fait l'objet de différentes mesures de protection ou d'inventaire : arrêté de protection de biotope (Orville - Dimancheville) - zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) - Natura 2000 - charte d'itinéraire de l'A 19 dans le cadre du "1% Paysage et développement"...

Enfin, le **SCoT**, qui devra être compatible avec les objectifs définis par le SAGE, donnera au Pays l'opportunité de garantir la préservation des sites naturels et des foyers de biodiversité sur le territoire du Pays

Pour compléter ces diagnostics et études diverses, le Pays s'engage à **réaliser une étude dont la Région proposerait le cahier des charges afin de garantir la cohérence avec le Réseau Ecologique Régional élaboré en 2009.**

Outre l'acquisition de données, cette réflexion devra conduire à établir une cartographie fine des enjeux et des actions à engager pour préserver, gérer, restaurer les foyers de biodiversité et les corridors écologiques (haies, bandes enherbées, forêts, cours d'eau, sites écologiques dégradés, zones humides...) nécessaires au maintien de la biodiversité sur le territoire du Pays. Cet enjeu est d'autant plus important que le territoire est désormais traversé par un élément fragmentant important que constitue l'A19.

Les interventions inscrites dans le cadre du 1% paysage pourront bénéficier du soutien du conseil régional dans le cadre du contrat.

- **ENCOURAGER LES BONNES PRATIQUES DES COLLECTIVITÉS LOCALES**

Les initiatives concourant à la valorisation des ressources en eau et la protection de la biodiversité pourront être soutenues. En matière de qualité de la ressource en eau les dispositifs sectoriels régionaux seront mobilisés en priorité (soutien dans le cadre des contrats territoriaux de bassin).

**La réalisation de plans de gestion différenciée des espaces verts** (Pithiviers et pôles complémentaires) ou de plans de désherbage communaux (petites communes) constituent également des priorités que la Région pourra financer à 80%.

La Région pourra également soutenir l'acquisition de matériels alternatifs pour la gestion des espaces publics (désherbage non chimique, économie d'eau par arrosage automatique, récupération des eaux pluviales...) en complémentarité des dispositifs régionaux existants (appel à projet écol'eau).

Le Pays et la Région considèrent également que les aspects pédagogiques sont essentiels sur la thématique de la biodiversité. Aussi, les aménagements pédagogiques sur différents sites pourront être soutenus. (exemples : sentier pédagogique le long de la Rimarde, arboretum dans le parc de la Cour Gauthier à Chilleurs...).

- **PRENDRE EN COMPTE LES MUTATIONS DES ACTIVITÉS AGRICOLES SUR LA BIODIVERSITÉ**

Le Pays Beauce-Gâtinais en Pithiverais est dominé par les grandes cultures. Les milieux naturels composés de prairies sèches et humides peuvent être menacés par la raréfaction des espèces animales et végétales liées aux milieux herbacés. La conservation de connexions entre les grands ensembles de milieux, plus particulièrement le maintien de la fonctionnalité des vallées (les massifs boisés étant rares et très dispersés) constitue un enjeu majeur sur ce territoire.

La Région encourage le Pays à établir un programme d'actions en complément des actions engagées dans le cadre du SAGE afin d'améliorer les pratiques et favoriser les connexions écologiques.



Elle soutiendra notamment les initiatives suivantes :

- réalisation de diagnostics biodiversité dans les exploitations agricoles,
- acquisition de matériels agricoles spécifiques en maîtrise d'ouvrage collective (CUMA prioritairement) permettant d'améliorer les pratiques,
- aménagements sur les exploitations agricoles comme la plantation et l'entretien de haies et de bosquets (espèces locales uniquement) permettant de diversifier les milieux et de constituer des zones refuges par exemple. Leur localisation devra, autant que faire se peut, prendre en compte le Réseau Ecologique Régional.

Ces interventions devront s'articuler avec les actions engagées par ailleurs dans le cadre du SAGE.

- **PERMETTRE L'ÉMERGENCE DE PROJETS DE PRÉSERVATION ET DE VALORISATION DE L'ABEILLE NOIRE DU GATINAIS**

Le Pays et la Région souhaitent pouvoir accompagner les initiatives en faveur de l'abeille noire du Gâtinais. En effet, les importations d'espèces étrangères ont favorisé la raréfaction de l'abeille noire qui constitue à la fois un patrimoine local et régional et une espèce adaptée aux conditions climatiques locales.

- **AMÉLIORER LA VALORISATION DES DÉCHETS VÉGÉTAUX**

Le Pays en lien avec les acteurs concernés engagera une réflexion sur la valorisation des déchets végétaux du territoire : céréales, oignons, déchets verts ornementaux et autres résidus « verts » (tontes des espaces verts de futures zones d'activités). Cette réflexion pourra aboutir à la création d'une plateforme de compostage . La Région pourra soutenir l'étude préalable à la réalisation d'une plateforme de compostage. Cette réflexion devra démontrer la viabilité du projet et la plus value pour les collectivités et la profession agricole située sur le territoire.

## ECONOMIE TOURISTIQUE

- **POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE**

- **EN RENFORCANT LES PÔLES EXISTANTS**

Le Pays et la Région s'accordent pour soutenir les aménagements et les investissements visant à améliorer la qualité de l'offre touristique sur les sites d'intérêt majeur et notamment Yèvre le Châtel, le Musée des transports de Pithiviers, le château de Bellegarde.

- **EN VALORISANT LES PRODUCTIONS LOCALES**

Le blé, le safran, le miel, les roses, le gâteau "le Pithiviers" participent à l'image du territoire. Un programme global de valorisation de ces productions identitaires est à définir et à mettre en œuvre. Ce programme pourrait inclure des actions de promotions touristiques auprès des départements limitrophes pour le développement de courts séjours.

Concernant la "Route du blé en Beauce", qui pourrait être une des composantes de ce programme, une évaluation des retombées économiques est à réaliser.

- **EN DÉVELOPPANT DES ACTIVITÉS DE TOURISME VERT**

### **L'itinérance**

Des circuits locaux de randonnée sur les vallées de l'Essonne, de la Rimarde et de l'œuf sont à privilégier(en recherchant la connexion avec les GR 1, 32 et 655). Les investissements nécessaires au développement de l'itinérance pourront être soutenus par la Région dès lors qu'ils respectent les chartes nationales et régionales et qu'ils reçoivent l'avis favorable des fédérations concernées. Les interconnexions d'itinéraires seront recherchées avec les pays limitrophes. Les itinéraires devront constituer un maillage s'appuyant sur les entités paysagères.

### **L'activité équestre**

Les centres équestres peuvent participer à l'offre en loisirs nature pour une clientèle de court séjour. Le Pays et la Région s'accordent pour qu'un soutien puisse être apporté aux équipements nécessaires à la pratique de cette activité en complément du CAP'équin.

- **RÉFLÉCHIR A UNE STRATÉGIE D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CLIENTELE D'AFFAIRES ET DE COURTS SÉJOURS**

La proximité de l'Île de France, la présence des sites de Chamerolles (notamment avec les travaux récents sur la halle), de Yèvre et de Bellegarde doivent inciter le Pays à poursuivre sa réflexion sur le développement d'une offre d'hébergement de qualité pour un tourisme d'affaires.

Le développement de l'excursion peut également constituer un créneau pour ce territoire aux portes de la Région parisienne.

La Région pourra notamment soutenir les hébergements touristiques de groupe pour, notamment, la clientèle d'affaires et celle de court séjour, à partir des priorités définies en concertation avec le Pays et de la pertinence des projets en fonction de leur localisation et de leur dimensionnement.

## **DEVELOPPEMENT DE L'ACCES A LA CULTURE**

- **METTRE EN RÉSEAU LES INITIATIVES ET LES ÉQUIPEMENTS PERMETTANT LE DEVELOPPEMENT DES SPECTACLES VIVANTS**

Cette orientation consiste en la création, la réhabilitation, l'aménagement de salles ou d'espaces permettant l'organisation de manifestations et d'événements.

Une réflexion sur les équipements existants et en projet sera l'occasion de poursuivre la mise en réseau éventuelle des prestations, ainsi qu'une mutualisation des moyens. Elle sera également la garantie de la cohérence des aménagements entre eux. L'implication du Pays dans la coordination de la programmation des activités culturelles et dans leur promotion est une piste d'action à encourager.

La Région pourra soutenir l'adaptation des salles existantes. Toutefois, les salles des fêtes, salles d'animation, salle associative ou les salles polyvalentes ne sont plus éligibles. Les équipements qui seront retenus au titre du Contrat régional devront présenter une programmation culturelle significative avec l'accueil de manifestations professionnelles, sur la base d'un projet culturel défini avec la Direction de la Culture de la Région. Les aménagements devront également avoir fait l'objet d'études acoustiques et scénographiques.

- **PERMETTRE LA MISE EN VALEUR DE COLLECTIONS**

Plusieurs collectivités souhaitent mettre en valeur certaines collections (musées). Seules les collections disposant d'un label de l'Etat seront soutenues. La Région pourra soutenir les études préalables nécessaires à la labellisation de collections.

- **FAVORISER L'ACCES A LA PRATIQUE CULTURELLE ET A L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

Les projets de réhabilitation, création et équipement de salles ou d'espaces pour la pratique d'activités culturelles (bibliothèques/médiathèque) et artistiques (école de musique, école de peinture...) pourront être soutenus en priorisant les équipements intercommunaux. Il sera nécessaire d'**engager préalablement à tout nouvel équipement une étude de faisabilité** (étude des besoins, implantation, mode de fonctionnement, accessibilité...).

Les projets d'équipement pour l'enseignement artistique devront s'inscrire notamment dans le schéma départemental d'enseignement artistique. Les projets intercommunaux seront prioritaires

## ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Constatant un niveau global relativement modeste en équipements sportifs, le Pays souhaite parvenir à un maillage d'équipements sportifs et de loisirs permettant d'accroître l'attractivité du territoire.

Le Pays souhaite engager avec le CROS Centre une réflexion visant la réalisation d'un diagnostic territorial à l'échelle du Pays. Ce diagnostic devra notamment analyser précisément les besoins notamment pour les scolaires pour qui l'accès aux équipements semble une difficulté (effet de saturation).

A l'issue de ce diagnostic, les travaux de création, requalification et d'aménagements pourront être soutenus en articulation avec les dispositifs de la politique régionale des sports. Le Pays et la Région s'accordent sur le principe de prioriser les projets communautaires structurants.

Les projets de loisirs actifs devront également faire l'objet d'une réflexion spécifique afin de prioriser les secteurs géographiques qui en sont dépourvus.

## AMENAGEMENT URBAIN / CADRE DE VIE

L'amélioration des entrées de bourgs et de hameaux ainsi que les projets de restauration et de mise en valeur du patrimoine bâti sont les principales orientations d'action.

La Région pourra soutenir les investissements sous réserve d'un accompagnement par un maître d'œuvre DPLG (paysagiste ou architecte). Dans ce cadre, la Région financera l'assistance des collectivités pour une mission allant à minima du conseil préalable jusqu'à la maîtrise d'œuvre. Pour les opérations situées dans le périmètre de la charte d'itinéraire de l'A19, la Région retiendra uniquement les projets qui s'inscrivent dans les principes d'actions de cette charte.

## AGRICULTURE

**SOUTENIR ET DEVELOPPER UNE AGRICULTURE DURABLE SUR LE TERRITOIRE** en assurant la pérennisation des exploitations, une production de qualité et une activité agricole mieux intégrée dans son environnement.

- **MAINTENIR ET DÉVELOPPER LES MICRO FILIERES OIGNONS, SAFRAN, MIEL ET ROSIERS**

Un état des lieux et un projet de développement réalisés sur ces micro-filières permettront de définir les actions à soutenir dans le cadre du contrat de pays notamment.

Cette démarche constitue un préalable pour que la Région se positionne avant tout engagement financier.

La Région est prête à financer, dans le cadre du contrat de Pays, les moyens en ingénierie nécessaires pour faire émerger un projet collectif le plus efficacement possible.

Concernant le safran, compte tenu du nombre d'agriculteurs concernés par cette production emblématique du territoire, le Pays se mobilisera pour identifier les pistes d'actions possibles en coordination avec le Pays du Gâtinais. Cette réflexion se fera en lien avec la Chambre départementale d'Agriculture notamment.

- **FAVORISER L'ÉMERGENCE D'UNE MICROFILIERE LIN OLÉAGINAUX D'HIVER**

Les actions en faveur de cette production, qui concernent pour le moment très peu d'agriculteurs, relèvent davantage d'une expérimentation. La Région pourra soutenir les investissements nécessaires à cette première démarche.

- **SOUTENIR LES PROJETS DE DIVERSIFICATION ET L'ORIENTATION DES PRODUCTIONS VERS DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS, NOTAMMENT EN PRODUCTION BIOLOGIQUE**

Dans la continuité du précédent Contrat de Pays, la Région et le Pays s'accordent pour qu'un soutien régional puisse être apporté aux actions de diversification des activités des exploitations agricoles ainsi qu'aux actions de promotion d'une agriculture de qualité et de valorisation des productions agricoles.

La Région soutiendra le développement de l'agro tourisme qui permet de diversifier les activités agricoles et de valoriser l'image de l'agriculture. Les actions retenues à ce titre viendront renforcer les actions et animation mises en place dans le cadre de la Route du blé en Beauce (fermes pédagogiques, points de vente à la ferme, valorisation des produits identitaires, organisation de manifestations culturelles ...).

En outre, Le Pays et la Région s'entendent pour favoriser le développement de projets en agriculture biologique.

- **CONFORTER L'ÉLEVAGE**

Les CAP filières sont les outils financiers principaux pour soutenir les différentes filières d'élevage.

La Région pourra toutefois apporter son soutien pour l'acquisition de matériels en CUMA et pour certains matériels en individuel dès lors qu'ils permettent de développer l'autonomie alimentaire de l'exploitation et de diminuer la pénibilité du travail de l'éleveur.

- **LA FILIERE BETTERAVE A SUCRE ET SES INCIDENCES SUR LE PLAN DE LA SÉCURITE**

La Région ne financera les investissements, notamment la réalisation de bandes de roulement de sécurité, qu'au vu d'un état des lieux et d'un programme d'actions mettant en perspective les besoins de la filière.